

PROCES – VERBAL N°5 COMMISSION REGIONALE RESTREINTE DU STATUT DES EDUCATEURS

Réunion du : Jeudi 30 janvier 2020

A : 10h00 (Fin :12h00)

Lieu : Ligue de Bretagne de Football – MONTGERMONT

Présents : Messieurs, B.LEBRETON, Y.HERVIAUX, P.RAMPILLON, M.BESNARD, M. HAYE

Excusé : Messieurs, C.COUE

Assistent : Messieurs, S. VALENTIN, J .CHARRUEL

En ouverture de séance, M. LEBRETON, Président de la commission, réitère ses meilleurs vœux à l'ensemble de la commission et à la famille des éducateurs en général.

1 Mise en place du dispositif « badges éducateurs »

Les badges éducateurs et les courriers explicatifs ont été envoyés aux clubs de R1 (masculins, féminins, Futsal) ainsi qu'à la CR Arbitrage au début du mois de Janvier.

Le Président réalise un bilan sur la mise en place des badges éducateurs sur les compétitions de R1, suite à un sondage auprès des entraîneurs.

La commission réalisera un bilan chiffré et imagé des retours d'impressions des éducateurs sur ce dispositif afin de pouvoir le présenter au Comité de Direction.

En cas de confirmation de la mise en place du dispositif sur l'ensemble des championnats régionaux à partir de la saison prochaine, la commission souhaiterait qu'un représentant de la CR Arbitrage soit présent lors de la commission plénière du 6 juin pour présenter l'ensemble du dispositif.

La commission se rapproche du service Marketing de la LBF pour associer un Partenaire à ce dispositif.

La commission communiquera via le site internet de la Ligue pour diffuser les informations concernant ce dispositif afin d'en expliquer les objectifs.

2 Situations des clubs R1

2.1 Demandes de dérogations

547473	VIGNOC HEDE GUIPEL	Johan BAZIN	Accordée*
--------	--------------------	-------------	-----------

*Une dérogation sur le contrat est accordée pour la saison 2019-2020.





3 Situations des clubs R2

3.1 Demandes de dérogations :

590153	US QUIMPER	Damien GUILLERM	CFF3*
520895	ASPTT BREST	Jean Luc ANDRE	BMF**

*dérogation accordée pour le reste de la saison uniquement.

**La commission demande à ce que lui soit transmis un courrier de M.PERON en expliquant sa volonté.

3.2 Courriers divers

-La commission accuse réception du courriel du club de l'US QUIMPER, concernant l'arrêt de leur entraîneur à compter du 03/01/2020 et du remplacement par D. GUILLERM.

-La commission accuse réception du courriel du club de l'ASSPTT BREST mentionnant le changement d'entraîneur et la nomination de Jean Luc ANDRE.

4 Situations des clubs R3

4.1 Clubs en irrégularité *

508487	BRIEC PAOTRED*
520082	PLUMELIN SP*
520767	ST GEOR CHESN**
521031	ST. MELLACOIS**

*Les entraîneurs n'ayant pas le niveau de diplôme requis conformément au Statut des Éducateurs.

**La dérogation sera accordée sous réserve que les candidats se représentent au CFF3, cette saison, lors de la prochaine session. Les clubs devant transmettre le règlement et la confirmation d'inscription avant le 7 mars.

4.2 Courriers divers

-La commission accuse réception du courriel de l'AS GUILERS, informant du remplacement de Alain Torrijos par David BARDAN, à la tête de l'équipe à compter du 17/12/2019.

-La commission accuse réception du courriel de l'AS VITRE confirmant la nomination de M. Patrick FLIPPOT, titulaire du BEF, à la tête de l'équipe.

-La commission accuse réception du courriel de ST GEORGES DU CHESNE concernant les demandes des modalités d'inscriptions. Les dates des formations et certifications ayant été communiquées, le club doit désormais procéder à l'inscription de l'entraîneur sur l'une d'elles avant la fin de saison*.





5 Situations clubs R2 F

5.1 Demandes de dérogations

551583	Bodilis/Plougar FC	CHEVALIER Bruno	accordée
--------	--------------------	-----------------	----------

5.2 Courriers divers

-La commission accuse réception du courriel de St Jacques informant le remplacement d'Eflamm PARMENTIER par Roland BELTZUNG (CFF3) à la tête de l'équipe à compter du 20/01/2020.

6 Situations des clubs R1 Futsal

6.1 Demandes de dérogations

518124	LE RHEU*
--------	----------

*dérogation accordée pour le reste de la saison uniquement.

6.2 Clubs en irrégularité*

522978	PLOEREN US*
500018	RENNES TA*
519607	SENE FC*
580741	VANNES RIA FUTSAL*

*Les entraîneurs n'ayant pas le niveau de diplôme requis conformément au Statut des Éducateurs.

6.3 Courriers

-La commission accuse réception du courriel du club du SC LE RHEU concernant la situation de leur entraîneur ainsi que l'attestation de formation. La commission accorde une dérogation pour la fin de saison mais précise que le club devra présenter un entraîneur ayant les diplômes requis pour la saison prochaine.

7 Situations des clubs U18

7.1 Clubs en irrégularité*

U18 R2	A	500049	LORIENT SP
--------	---	--------	------------

*L'entraîneur n'ayant pas le niveau de diplôme requis conformément au Statut des Éducateurs.

8 Situations des clubs U17

8.1 Demandes de dérogations

541361	ST BRIEUC COBSP	ROUSVOAL Samuel	accordée
--------	-----------------	-----------------	----------



9 Situations des clubs U16

9.1 Courriers

La commission accuse réception du courrier de PLOUFRAGAN concernant l'inscription à la formation CFF3 de M. LE BON, entraîneur de l'équipe U16 R2.

La commission demande à ce que lui soit transmis l'attestation d'inscription à la formation.

10 Equivalences

La commission, après examen des dossiers des demandes d'équivalences au BEF, accorde celles-ci aux personnes suivantes :

-Brian PIMONT

-Bertrand LE CONTELLEC (sous réserve de recevoir la signature du président et le cachet du club pour attester les années en exercice).

La commission les félicite pour l'obtention de leurs diplômes de Brevet d'Entraîneur de Football (BEF) par équivalence

11 Divers

11.1 Suspensions Educateurs

La commission prend acte des suspensions reçues par les éducateurs lors des matchs de compétitions régionales et fait un rappel au devoir de leurs charges aux éducateurs suivants:

Régional 2	LES ENFANTS DE GUER	SALMON Sebastien
U16 Régional 2	PLOUFRAGAN FOOTBALL CLUB	NAIZET Matthieu
U19 Régional 1	ASPTT BREST	DERRIEN Jordan
Régional 1	LA ST PIERRE DE MILIZAC	BOULIC Yohann
Régional 3	U.S. PLOUASNE - SAINT JUVAT	ROLLAND Nicolas
Régional 2 Féminine	BODILIS/PLOUGAR F. C.	CHEVALIER Bruno
NATIONAL 3	LA ST COLOMBAN LOCMINE	TALMONT Pierre
Régional 3	LANDERNEAU F.C.	BERNARD Ronan

La commission souhaiterait connaître le nombre d'avertissements reçus par les entraîneurs/éducateurs depuis la mise en application cette saison de la règle des avertissements aux éducateurs.

11.2 Tour de table

S.Valentin, CTR DAP, évoque la mise en place du BMF en Apprentissage à partir de la saison 2020-2021. La ligue de Bretagne, par le biais de l'IR2F, devenant une UFA (Unité de Formation des Apprentis) pourra dispenser la formation BMF (Brevet de Moniteur de Football) par la voie de l'apprentissage.

La commission demande à ce que l'information soit diffusée aux amicales des éducateurs de Football (AEF).



Les dossiers de candidature sont à envoyer à la Ligue avant le mardi 24 mars à irff@footbretagne.fff.fr. La date des tests d'entrée aura lieu le 8 avril 2020.

La commission évoque la visite de Gilles Fouache, entraîneur des gardiennes de buts de l'équipe de France, à la Ligue de Bretagne et au CTBHG.

La création d'une formation Gardien de But « intermédiaire » entre le niveau Régional et professionnel est évoquée.

M Haye apporte l'attention sur le contrôle des licences des éducateurs en place. La licence effectuée par les clubs n'est pas tout le temps en adéquation avec le diplôme de l'entraîneur.

Rappel de la correspondance des types de licence pour chaque diplôme :

D.E.S	Technique Nationale
BEF	Technique Régionale
BMF	Technique Régionale
CFF3	Educateur fédéral
CFF2	Educateur fédéral
CFF1	Educateur fédéral
Certificat fédéral de GDB	Educateur fédéral
Certificat fédéral de Futsal Base	Educateur fédéral
Certificat fédéral de Beach Soccer	Educateur fédéral
Certificat fédéral de Préparateur athlétique	Educateur fédéral
Modules CFF3,CFF2, CFF1	Animateur
Modules CFGB, CFFB, CFBS, CFPA	Animateur
Modules U6/U7, Handicap, Animateur de Football urbain, Animatrice de Football	Animateur

La prochaine réunion restreinte aura lieu le **Judi 12 mars 2020 à 10H** à la LBF.

La commission fixe la réunion plénière de fin de saison au Samedi 6 juin à 10h. Cette date sera communiquée aux membres de commission ainsi qu'à la CRA pour demander à ce qu'un représentant soit présent.

B.LEBRETON
Président de la Commission

